



Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 19 avril 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

—  
**Stéphane LE FOLL annonce la publication du plan ECOANTIBIO 2 :  
Plan National de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire**  
—

**Le plan ECOANTIBIO 2 publié ce 19 avril s'inscrit dans la continuité du premier plan ECOANTIBIO. Ce plan répond à l'engagement de la France pour la lutte contre l'antibiorésistance, en matière de santé publique vétérinaire sous une approche « *One health, une seule santé* ». Il vise à maintenir dans la durée la tendance à la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques.**

Sur les 4 premières années du plan (2012-2015), l'exposition des animaux aux antibiotiques a reculé de 20%, tandis que l'exposition des animaux aux antibiotiques critiques a diminué de 21% en 2 ans seulement (2014-2015). Ces résultats ont été rendus possibles par l'engagement de tous les acteurs, en particulier éleveurs, vétérinaires, organisations agricoles, groupements de défense sanitaire, pouvoirs publics.

Le plan **ECOANTIBIO 2** sera mis en œuvre sur la période **2017 à 2021**. Il compte 20 actions, davantage orientées vers des mesures incitatives plutôt que réglementaires.

Il s'articule autour de quatre axes :

1. Développer les mesures de **prévention** des maladies infectieuses et faciliter le recours aux **traitements alternatifs**.
2. **Communiquer et former** sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des antibiotiques et sur les autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses.
3. **Des outils partagés** : Mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques, ainsi que des outils pour leur prescription et administration responsables.
4. **Des efforts partagés** : S'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international.

Ce plan qui répond aux recommandations internationales en matière de lutte contre


---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
 @Min\_Agriculture

l'antibiorésistance s'inscrit dans le cadre du projet agro-écologique du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la feuille de route interministérielle de maîtrise de l'antibiorésistance.

**Retrouver le plan ECOANTIBIO 2 à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/ecoantibio>**